

Résolution du 28 mars 2023 de M. Vincent Schaller: «Face à la hausse du coût de la vie, redonnons du pouvoir d'achat à la population!»

(retirée par ses auteurs lors de la séance du Conseil municipal du 9 février 2026)

RÉSOLUTION

Considérant que:

- la Ville de Genève pourrait boucler ses comptes 2022 avec un excédent de revenu avoisinant les 150 millions de francs;
- cet excédent de revenu serait principalement lié à la bonne marche des affaires dans les secteurs du négoce de matières premières et du transport maritime;
- la Ville de Genève aura donc prélevé 150 millions de francs de trop dans la poche des contribuables pour l'année 2022, soit l'équivalent de 8,5 centimes additionnels;
- le budget 2022 voté par le Conseil municipal fixait les centimes additionnels à 45,49, mais il aurait suffi de 37 centimes additionnels pour équilibrer les comptes;
- la demande de baisse des centimes additionnels déjà réclamée par l'Union démocratique du centre dans le cadre du budget 2023 et malheureusement refusée;
- le pouvoir d'achat de la classe moyenne qui devient critique, à l'opposé du budget de la Ville de Genève toujours plus indécrot;
- la prospérité des sociétés multinationales basées en Ville de Genève doit aussi bénéficier à la classe moyenne,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- dans le cadre du projet de budget 2024, de rétablir le pouvoir d'achat des ménages genevois;
- dans l'intérêt de la classe moyenne, d'affecter les éventuelles recettes supplémentaires de l'imposition des personnes morales pour l'exercice 2024, selon prévisions du Département cantonal des finances, à une baisse des centimes additionnels communaux.